

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

SOMMAIRE.**PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine portant réintégration dans la nationalité monégasque.

Arrêté ministériel autorisant un Médecin à exercer sa profession.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Chambre Consultative.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Fête de Sainte-Dévote.

XII^e Rallye automobile.

Soirée de Gala de la Société de la Légion d'Honneur.

Société de Conférences. — Auteurs et interprètes, par M. Francis de Croisset. — Les Castes et les Sorciers, par le R. P. Pimolé.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE LITTÉRAIRE :

Le Palais de Monaco, par L.-H. Labande.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — La Sonnambula ; Madame Butterfly.

Dans les Concerts.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 1.426

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la requête qui Nous a été présentée par la dame Bergonzi Jeanne-Irma-Elise, épouse divorcée du sieur Berger Pierre-Paul, née le 3 mars 1902, à Monaco, ayant pour objet de recouvrer la nationalité monégasque perdue par son mariage, aujourd'hui dissous, avec un citoyen français ;

Vu les articles 18 § 1^{er}, 20 et 21 du Code Civil ;

Vu l'article 25, N° 2, de l'Ordonnance du 9 mars 1918 ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

La dame Jeanne-Irma-Elise Bergonzi, épouse divorcée Berger, est réintégrée parmi Nos sujets.

Elle jouira de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité, dans les conditions prévues par l'article 21 du Code Civil.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre

d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-huit janvier mil neuf cent trente-trois.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 29 mai 1894 et l'Arrêté Gouvernemental du 5 octobre 1894 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 1^{er} avril 1921, modifiée par celle du 16 janvier 1922 ;

Vu la demande présentée, le 12 décembre 1932, par M. le Docteur Barend Van Tricht, en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer la Médecine dans la Principauté ;

Vu le diplôme de Docteur en Médecine délivré à M. le Docteur Van Tricht, le 28 octobre 1909, par la Faculté de Médecine de l'Université d'Amsterdam ;

Vu le procès-verbal de la séance tenue, le 19 décembre 1932, par la Commission de Vérification des Diplômes, instituée par Arrêté Ministériel du 29 avril 1921 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 3 janvier 1933 ;

Arrêtons :**ARTICLE PREMIER.**

M. le Docteur Barend Van Tricht est autorisé à exercer la Médecine dans la Principauté, aux lieu et place de M. le Docteur Henri Settimo.

ART. 2.

Il devra se conformer aux Lois et Ordonnances concernant sa profession, sous les peines de droit.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-six janvier mil neuf cent trente-trois.

Le Ministre d'Etat,
M. BOUILLLOUX-LAFONT.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Le Président de la Chambre Consultative des Intérêts Economiques Etrangers a l'honneur d'informer les électeurs que les réclamations faites en vertu des dispositions de l'article 9 de l'Ordonnance

Souveraine du 19 juin 1920, instituant la Chambre Consultative, doivent être faites par écrit, dans un délai de quinze jours à dater de la présente publication.

L'article 9 porte :

« Les listes électorales, comprenant la répartition « des électeurs entre les collèges, seront déposées « au Secrétariat de la Chambre Consultative ; elles « seront communiquées, sans frais, ni déplacement, « à tout intéressé qui pourra en prendre copie.

« Le dépôt sera annoncé par un avis inséré au « Journal de Monaco.

« Dans les quinze jours qui suivront cet avis, toute « personne se prétendant indûment omise pourra « réclamer son inscription et tout électeur inscrit « pourra demander l'inscription d'une personne indûment omise ou la radiation d'une personne indûment inscrite.

« Le même droit appartiendra au Ministre d'Etat.

« Les réclamations seront adressées par écrit et « sans frais au Secrétariat de la Chambre. Il en sera « donné récépissé.

« Il sera statué dans le plus bref délai sur les réclamations par la Commission prévue à l'article 5. « La décision de la Commission sera notifiée aux « intéressés par lettre recommandée, signée du Secrétaire de la Chambre. Avis sera donné par le « Président de la Commission au Ministre d'Etat. »

Les listes électorales de 1933 sont à la disposition des électeurs de 10 heures à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 17 h. 30, au Secrétariat de la Chambre Consultative, 17, rue Suffren-Reymond (2^e étage) à la Condamine.

ÉCHOS & NOUVELLES

La Fête Patronale de Sainte-Dévote a donné lieu, jeudi et vendredi, aux solennités accoutumées.

Le jeudi matin une messe basse a été célébrée à l'église paroissiale. M. Eymon, Président de l'Assemblée Monégasque, M. Ch. Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale, y assistaient. Une allocution a été prononcée par le Chanoine Reitz, Curé de la Paroisse.

Le soir, S. A. S. le Prince Souverain a présidé à l'embarquement de la barque symbolique.

Son Altesse Sérénissime, accompagnée de Sa suite, a été reçue par les Prélats et le clergé.

Le Prince a pris place dans le chœur. En face de Son Altesse Sérénissime siégeaient S. G. Mgr Coste, Archevêque d'Aix-en-Provence ; S. Exc. Mgr Rémond, Evêque de Nice ; le T. R. P. Abbé mitré de Lérins, et S. Exc. Mgr Clément, Evêque de Monaco.

Après la cérémonie religieuse, le Prince Souverain, les Prélats et le clergé, suivis de toute l'assistance, se sont rendus sur la place, où Son Altesse Sérénissime a mis le feu au bûcher. A ce moment, les cloches ont sonné à la volée et la Musique Municipale a exécuté l'Hymne Monégasque.

Le lendemain, à la Cathédrale, S. G. Mgr Coste, Archevêque d'Aix-en-Provence, a célébré la messe en présence de S. Exc. Mgr Rémond, Evêque de

Nice ; du T. R. P. Abbé mitré de Lérins et de S. Exc. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco.

S. Exc. M. Bouilloux-Lafont, Ministre d'Etat, assistait à la cérémonie, ayant à ses côtés M. Ch. Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale, et de nombreuses personnalités officielles.

La Maîtrise et le Chœur des Orphelines, sous la direction de l'Abbé Aurat, Maître de Chapelle, et M. Bourdon au grand orgue, ont exécuté un beau programme de musique sacrée.

L'après-midi, la procession, partie de la Cathédrale, s'est rendue à l'église voïve. Une première bénédiction a été donnée sur la place du Palais. Au passage de la châsse, la garde a rendu les honneurs. Sur le quai Albert I^{er} a eu lieu la bénédiction de la mer. Les reliques ont ensuite été transportées à l'église du vallon des Gaumates où elles ont été reçues par le clergé paroissial. Après une nouvelle bénédiction, la procession a regagné la Cathédrale où a été chanté un « Te Deum ».

Le XII^e Rallye Automobile, organisé par l'International Sporting Club et l'Automobile Club de Monaco, sous le Haut Patronage de S. A. S. le Prince, a obtenu le plus brillant succès.

Les concurrents sont arrivés au nombre de 72 dans la journée de mercredi. Le même jour a eu lieu l'Epreuve d'Accélération et de Freinage ; le vendredi, le Concours de Confort et le samedi la Course de Côte du Mont des Mules.

Le dimanche soir, un banquet, présidé par S. Exc. M. le Ministre d'Etat, a réuni au Nouveau Sporting les organisateurs, les concurrents et les représentants de la presse.

Au champagne, des discours ont été prononcés par le Général Polovtsoff, Président de l'International Sporting Club ; par M. Pérouse, Président de la Commission Sportive de l'Automobile Club de France ; par M. Vasselle au nom des concurrents, et par S. Exc. M. Bouilloux-Lafont qui a rendu hommage à l'énergie et à la ténacité des concurrents et a levé son verre à la santé de S. A. S. le Prince Souverain, de la Famille Princièrè et des Souverains et Chefs d'Etat des Nations représentées.

On procéda ensuite à la distribution des récompenses.

En voici la liste :

- Coupe de l'International Sporting Club : N° 1. M. Vasselle (Hotchkiss).
 Coupe de la Riviera : N° 15. M^{me} Rouault-Quinlin (Salmson).
 Coupe des Dames : N° 14. M^{me} Mareuse, M^{me} Lamberjack (Peugeot).
 Challenge « Le Journal » : N° 1. M. Vasselle (Hotchkiss).
 Challenge de l'« Illustration Automobile » : N° 1. M. Vasselle (Hotchkiss) ; N° 34. R. Guyot (Renault) ; N° 15. M^{me} Rouault-Quinlin (Salmson).
 Challenge d'Endurance féminine : N° 14. M^{me} M. Mareuse, M^{me} Lamberjack (Peugeot).
 Challenge Prince Pierre Ghika : non attribué.
 Challenge Automobil Club Regal Roman : non attribué.
 Challenge Automovel Club de Portugal : N° 35. F.W.G.M. Staal (Bugatti).
 Coupe de Norvège : N° 112. R. Bryde jun. (Studebaker).
 Challenge Aftenposten : N° 125. Per Beorgan (Austin).
 The Late Public Schools Motor Club Challenge Trophy : N° 46. Lord de Clifford (Gardner-Diesel-Bentley).
 The Thistle Challenge Cup : N° 52. L. Martin (Humber).
 Prix du Royal Scottish Automobile Club : N° 52. L. Martin (Humber).
 The Barclay Bank Challenge Cup : N° 46. Lord de Cliford. (Gardner-Diesel-Bentley).
 Coupe du Country Club (épreuve d'accélération et de freinage) : N° 1. M. Vasselle (Hotchkiss).
 Coupe de l'Automobile Club de Monaco (Course du Mont des Mules) : N° 79. G. W. J. H. Wright (M. G.).

Hier soir a eu lieu, dans la Nouvelle Salle de Musique du Casino, gracieusement mise à la disposition des organisateurs par la Société des Bains de Mer, la soirée de gala offerte, sous le Haut Patronage de S.A.S. le Prince, par la section monégasque de la Société d'Entr'aide de la Légion d'Honneur.

Dès l'ouverture des portes, à 9 heures trois quarts, la salle était occupée par une élégante assistance où l'élément militaire était nombreux.

A 10 heures, S.A.S. le Prince, en uniforme de général de l'armée française et portant les insignes de Grand-Croix de la Légion d'Honneur, est arrivé accompagné de la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais ; du Docteur Louët, Premier Médecin, et du Chef d'Escadrons Millescamps, Aide de camp.

Son Altesse Sérénissime a été reçue par le Docteur Malafosse, Vice-Président, remplaçant le Général Weiller souffrant, et conduit à la loge qui Lui avait été réservée.

A l'entrée du Souverain, la fanfare du 25^{me} Bataillon de Chasseurs Alpins a exécuté l'*Hymne Monégasque* et la *Marseillaise* écoutés debout et longuement applaudis.

Le Prince a pris place à Son fauteuil, ayant à Sa droite le Docteur Malafosse et, à Sa gauche, la Comtesse de Baciocchi. Le Docteur Louët et le Commandant Millescamps se trouvaient également dans la loge.

S. Exc. M. le Ministre d'Etat, empêché, avait chargé M. le Consul Général, Adjoint à la Direction du Service des Relations Extérieures, de le représenter.

Au premier rang de l'assistance officielle, on notait M. le Conseiller Privé Ch. Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale Communale ; M. A. Médecin, Vice-Président de l'Assemblée Monégasque, remplaçant le Président ; le Baron Pieyre, Ministre Plénipotentiaire, chargé du Consulat Général de France ; M. Rey de Villarey, Consul d'Italie ; le Général Varry ; le Général Toulorge ; le Général Bourgeois ; de nombreux Consuls, officiers et autorités.

Un très beau programme musical et artistique a occupé le commencement de la soirée qui s'est terminée par un bal des plus animés.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Si je me permettais vis-à-vis du Président de la Société de Conférences les familiarités dont usait Boileau vis-à-vis du Grand Roi, je lui enjoindrais, en le tutoyant :

« ... cesse de vaincre ou je cesse d'écrire. »

Mais, plus respectueux des prééminences que l'auteur de l'Ode sur la prise de Namur, je me bornerai à confesser combien le succès des séances qui se suivent depuis plusieurs semaines, rend la louange difficile.

Tour à tour et sur des tons différents, M. Pécher, le Président Barthou, M. Aubry, M. Fontainas, M^{me} Dussane nous ont éblouis, charmés et instruits.

Grâces en soient rendues à M. Labande qui a su rassembler de tels conférenciers.

Nous devons à son expérience, à son tact et à son autorité une nouvelle fête de l'esprit : lundi dernier, M. Francis de Croisset nous a parlé de théâtre. « Auteurs et interprètes », tel était le sujet de sa causerie. Personne ne pouvait le traiter mieux que l'auteur de tant de comédies étincelantes, l'ancien collaborateur de Flers, l'héritier authentique de la brillante lignée qui a illuminé le dernier siècle et les premières années de celui-ci, des éclairs de cet esprit léger, désinvolte, malicieux sans cruauté et suprêmement élégant qu'on a appelé l'esprit parisien.

Et, de fait, M. Francis de Croisset nous a fait, durant une heure, assister à un véritable feu d'artifice qui, à chaque instant, a provoqué les sourires ou soulevé les rires de son nombreux auditoire.

Résumer sa causerie serait bien difficile. Il faudrait en rappeler toutes les observations délicates, tous les mots spirituels et, — ce qui est plus impossible encore — reproduire l'art avec lequel ils étaient dits. M. de Croisset lit, et sa conférence y gagne un équilibre et une élégance de forme qu'atteindrait bien difficilement l'improvisation.

Mais son talent de lecteur est tel qu'il anime son texte de toutes les ressources de la voix et du geste. On a l'impression qu'il cause.

Avec une bonne grâce charmante, lorsqu'il a fait appel à ses souvenirs personnels, c'est surtout de ses menues mésaventures que cet auteur applaudi nous a entretenus. Il nous a peint la fièvre des répétitions, l'angoisse de la Générale, les caprices des interprètes, les désespoirs de l'auteur qui voit son texte livré aux fantaisies les plus imprévues des artistes ; il a fait un éloge ému des comédiens et réservé un couplet particulièrement joli et touchant en l'honneur du souffleur « ce saint » ; il a conté maintes anecdotes qui toutes seraient à retenir, celle-ci, entre autres :

Sarah, à l'une de ses matinées poétiques avait dit un poème de F. de Croisset, alors débutant, avec une telle vélocité que le public n'en avait rien entendu, sinon un vers merveilleusement détaché et scandé par la voix d'or aux applaudissements de toute la salle. Et comme le jeune auteur lui demandait pourquoi elle avait « déblayé » le reste au point de le rendre inintelligible : « C'est parce que je vous aime bien, mon enfant », répondit la tragédienne.

M. de Croisset n'a rien eu à « déblayer » dans sa conférence. Tout était à entendre, tout a enchanté et tout a été unanimement applaudi.

M. C. T.

« Les Castes et les Sorciers », tel est le sujet que le R.P. Pimolé développa dans sa conférence du mercredi 25 janvier, au quai de Plaisance.

En Europe, on ne se doute pas de la très grande influence qu'exercent, dans la société indigène, certaines castes d'hommes comme les griots, les forgerons et les sorciers. Pendant une heure, nous avons vu à l'œuvre le griot, baladin et parasite, uniquement occupé à chanter les louanges de tous ceux qui le nourrissent, caste si méprisée que non seulement aucune alliance n'est admise avec eux, mais qu'à leur mort, on ne leur donne pas de sépulture.

Quant aux sorciers, ouvertement ou en secret, ils dirigent tout le culte religieux des noirs.

Ce sont les sorciers qui, dans les bois sacrés, dirigent aussi la vie politique et sociale de la société noire. Leur puissance est d'autant plus redoutable que le secret sur leur personnalité et leurs agissements est parfaitement gardé.

Cette conférence, fort intéressante, accompagnée de superbes projections et d'un film, a eu le plus vif succès et a été chaleureusement applaudie par le public venu nombreux malgré la rigueur de la température.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 19 janvier 1933, a prononcé la condamnation suivante :

C. A.-M., sans profession, né le 18 septembre 1891, à Châtenay (Saône-et-Loire), sans domicile fixe. — Infraction à arrêté d'expulsion : vingt jours de prison (récidive).

LA VIE LITTÉRAIRE

LE PALAIS DE MONACO

par L.-H. LABANDE

Poursuivant ses savants travaux sur l'histoire de la Famille régnante de Monaco, M. L.-H. Labande, Membre de l'Institut de France, vient de consacrer un ouvrage considérable au Palais des Princes. Le volume qui se présente sous une couverture illustrée d'une aquarelle de E. Clerissi et timbrée des armes princières, sort des presses de l'Imprimerie de Monaco et porte la griffe de la maison d'éditeur Honoré Champion. Il contient 50 planches hors-texte et 30 figures dans le texte. Les plans ont été relevés ou recopiés par M. Fulbert Auréglià, architecte du Palais ; les illustrations qui représentent de vues de l'habitation princièrè, et quelques-uns de plus beaux tableaux qu'elle recèle sont due à MM. Bulloz et Schützenberger. Les bandeaux et les culs-de-lampe au début et à la fin de chaque chapitre ont été gravés spécialement ou bien empruntés à des ouvrages publiés par ordre des Princes au

xvii^e et xviii^e siècles. Il n'est pas jusqu'au papier lui-même, qui ne témoigne d'une recherche particulière ; d'une excellente qualité, il est filigrané au chiffre et aux armes de S. A. S. le Prince Louis II. Cette somptueuse publication n'a été tirée qu'à 270 exemplaires. Elle a été qualifiée, dans le milieu des bibliophiles parisiens, du « plus beau livre qui ait paru dans le courant de l'année ».

A ce seul point de vue, c'est une œuvre qui fait le plus grand honneur à tous ceux qui l'ont conçue et exécutée.

Mais là seulement n'est pas son intérêt. L'histoire du Palais de Monaco a, par elle-même, de quoi retenir l'attention de tous ceux qui sont curieux de l'architecture millénaire du moyen âge, de la vie d'une famille seigneuriale et des richesses artistiques dont elle aimait à s'entourer. Cette histoire est, en outre, si intimement mêlée à celle des Princes, à celle de la Principauté même qu'à son occasion, ce sont les événements dont le pays a été le théâtre que l'historien est amené à chaque instant à évoquer devant nous. Puisant dans le trésor dont il a la garde, l'éminent Conservateur des Archives a pu rectifier des erreurs, vérifier des hypothèses, confirmer des points de vue avec toute la sagacité et la circonspection du savant formé aux méthodes modernes et qui n'avance rien qu'à coup sûr. C'est un monument considérable qu'il a élevé à la gloire de la Maison des Grimaldi. On y admire l'indomptable vaillance, l'étonnante ténacité, la merveilleuse habileté diplomatique des partisans génois qui, en appuyant d'abord leurs ambitions sur la Provence, puis en recherchant l'amitié et la protection de la France, sont parvenus à implanter leur domination et à la défendre au cours des siècles contre toutes les entreprises. On suit, à travers mille vicissitudes, le développement de leur fortune qui se reflète dans les embellissements de leur demeure.

La description du Palais d'Honoré II, de Louis I^{er} et d'Antoine I^{er}, l'énumération des principales œuvres d'art, tapisseries, pièces d'orfèvrerie, meubles, tableaux, étoffes précieuses, objets de collection, réunis par chacun des Princes, nous permettent de mesurer l'étendue des pertes qu'entraîna la tourmente révolutionnaire et que n'ont pu que partiellement réparer les constructions et les acquisitions des Princes Charles III et Albert I^{er}.

Par ce bel ouvrage, M. L.-H. Labande vient d'ajouter un nouveau titre à tous ceux qu'il s'est acquis à la reconnaissance des Monégasques et à la considération du monde savant. M. C. T.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

La Somnambula

C'est en 1831, à Milan, que la *Somnambula* fit sa première apparition sur la scène italienne. Alors, le soleil romantique, levé sur la France, y vivifiait, y incendiait l'art de toute la magnificence, de toute la puissance de ses rayons. La *Somnambula* est un ouvrage de *mezzocariat-re* ayant conservé assez de charme et d'attrait pour plaire encore à ceux-là qui aiment la musique sans détours, franchement mélodique, délicieusement chantante,

... comme ces eaux si pures et si belles
Qui coulent sans effort des sources naturelles.

A l'heure où parut Bellini, l'Italie commençait à être excédée de la terrifiante réussite des œuvres rossiniennes. Ainsi que le constate Berlioz : « On était las d'entendre toujours appeler Rossini le juste. » On en avait assez des fameux *crescendo* dont l'idée, si l'on en croit Stendhal, fut volée par Rossini à un compositeur, vivant à Milan, nommé Joseph Mosca, lequel d'ailleurs se mit dans une colère aussi explicable que violente...

La manière du jeune Bellini, étant quelque peu différente de la manière du maître d'*Il Barbiere di Siviglia*, le public italien, si mobile en ses emballements, et par besoin de réagir contre le musicien idolâtré, se prit subitement d'un fol enthousiasme pour Bellini. Dans son délire d'exagération, il alla jusqu'à le proclamer le restaurateur de l'art italien. Pour beaucoup c'était un second Pasiello. Il faut reconnaître, pour expliquer

l'incandescence d'admiration à laquelle les Italiens étaient en proie, que Bellini n'était pas qu'un mélodiste exquis. L'on trouve dans ses ouvrages des trésors de sensibilité, une grâce pénétrante et douloureuse, une touchante simplicité dans l'expression des idées et un juste sentiment des situations et de la vérité dramatique. De plus, il avait le sens du pathétique. Le rythme de telle phrase de l'harmonieux maestro est souvent marqué par les battements du cœur.

Richard Wagner chérissait la *Norma*. Il professait même une si sincère admiration pour cet opéra, qu'étant chef d'orchestre à Riga (d'août 1837 à fin juin 1839) — où il monta avec un souci d'art tout particulier les *Deux Journées* de Cherubini et le noble *Joseph* de Méhul — il n'hésita pas à prendre la plume pour défendre, dans un journal de Riga, le chef-d'œuvre de Bellini contre ses détracteurs, outrancièrement entichés de teutonisme. Voici le curieux passage d'un article du futur poète-musicien de l'*Anneau du Nibelung*, de *Tristan* et de *Parsifal* : « Peut-être, écrivait Wagner, n'est-ce pas un « péché que d'insérer dans sa prière du soir une pétition « au ciel, pour qu'il inspire enfin aux compositeurs « allemands de pareilles mélodies et qu'il leur révèle une « égale maîtrise dans l'art de traiter le chant. Du chant, « du chant et, encore du chant, Allemands que vous « êtes... » Ces lignes ne sont-elles pas la meilleure réponse aux gens qui se permettent de prêter à Wagner des idées sur le chant et la mélodie qui sont aussi peu que possible conformes à la vérité ? Relatons, pour mémoire, que l'intention de rajouter et de réorchestrer la *Norma* effleura un moment la pensée de Wagner. Mais une semblable idée ne pouvait retenir longtemps l'attention d'un véritable artiste. Un génie a autre chose à faire que de tripatouiller l'œuvre d'un confrère. Et puis, qu'avait de commun Wagner avec ces « adaptateurs », dont parle Berlioz, toujours prêts à faire au génie « l'aumône de leur science et de leur goût ? »

Revenons à la *Somnambula*. Sur un livret sevré d'intérêt et d'une éclatante platitude, Bellini, écrivit des pages joliment inspirées, d'un sentiment tendre et délicat, d'une grâce pénétrante, d'un caractère émouvant. Si Bellini n'avait pas la stupéfiante facilité de Rossini, ses chants venus de l'âme font encore tressaillir les fibres les plus secrètes de tout être sensible. Écoulée sans parti pris, il n'est pas niable que la musique de la *Somnambula* accuse cruellement son âge. Ce qui n'empêche pas que le *final* du second acte et le dernier acte portent la griffe du compositeur de la *Norma*. Affirmer que dans le *final*, ci-dessus mentionné, la musique traduit exactement l'émotion factice de la situation serait se risquer beaucoup. Il semble que, là, Bellini a dépassé quelque peu l'impression mélodramatique assez confuse qui se dégage du conflit scénique combiné par le parolier. Prenant au sérieux ce qui ne l'était guère, Bellini a décuplé la signification en prêtant à l'action une force émotive et passionnelle que l'on cherche vainement dans les naïvetés extrêmes de l'affabulation, mettant dans le cœur des fantoches, qui encombrèrent la scène de leur insignifiance, une éloquence d'accent assez inattendue.

Le poète qu'était Bellini (nature tendre et sereine, argente et bleuâtre comme un clair de lune sicilien) a, dans la *Somnambula*, prodigué son inspiration sous forme de cantilènes, de languides mélodies, de charmantes romances, de duos, de chœurs et d'ensembles ; malheureusement, son orchestre est d'un délabrement désolant. Oh ! ces chétifs susurrements des bois, et ce coquin de cor doublant incongrûment une mélodie, et ces cuivres intempestifs... Non, c'est à ne pas croire ou mieux à ne pas entendre. Il est d'ailleurs assez explicable qu'au temps où l'orchestre n'était qu'une grande guitare, accompagnant le chant et s'arrangeant de façon à ne jamais gêner dans l'émission de ses fantaisies les plus rossignolantes, il est explicable que ce qu'on écrivait, alors, ne réponde aucunement aux exigences tourmentées, copieusement instrumentales, raffinées d'intention et quelquefois merveilleusement nuageuses de l'esthétique actuellement en faveur...

Dans la *Somnambula*, la mélodie règne sans partage (l'opéra n'est même plus qu'un recueil de mélodies) ; le *belcanto* triomphe orgueilleusement. Cette œuvre semble avoir été créée uniquement pour faire briller spécialement et excessivement les chanteuses à roulades.

Ces déesses du chant, troupe jeune et charmée,
Belles comme Ophélie et comme Alaciel,
Ayant dans le gosier tous les oiseaux du ciel.

La Patti avait un faible très prononcé pour la *Somnambula* qu'elle promena aux plus mirifiques moments de ses triomphes dans l'ancien et le nouveau monde. A présent, la roue du succès a tourné. De même qu'on a dit, non sans justesse, que le *leit-motiv*, mal compris et maladroitement manié, est une prime à la stérilité, l'on peut risquer que la mode des appoggiatures, des trilles, des points d'orgue, des grupetti, des cocottes, des ports de voix, des filages de son, et autres fariboles vocales est une prime aux plus coupables inventions, un encouragement aux pires témérités des interprètes. Aussi,

que ne se permettait-on pas, aux heures des autrefois sans gêne et sans respect ? A ce propos, on conte qu'une jeune cantatrice poussa, un jour, si avant l'audace des ineptes gargouillades, que Rossini, l'entendant chanter un air de son *Barbiere*, outrageusement transformé et rendu méconnaissable, lui demanda avec le plus imperturbable sérieux : « Mais, Mademoiselle, de qui donc est ce morceau ? » La légende assure que la cantatrice comprit la leçon et jamais plus ne prit la moindre liberté avec la musique des maîtres...

M^{me} Toti Dal Monte a été la grande triomphatrice de la soirée. La vénérable œuvre de Bellini, remontée évidemment à son intention, lui fut exceptionnellement favorable. Elle put s'y livrer en toute liberté aux suprêmes tours de force de la vocalise. Et, dans l'impression qu'elle produisit, l'étonnement se mêlait à l'enchantement. A parler franc, la virtuosité vocale poussée à pareil point a de quoi étonner... M^{me} Toti Dal Monte déchaina de tempétueux et incalculables applaudissements.

Près d'elle, M. Autori et M. Manurita se firent apprécier et encore plus remarquer. M^{lles} Langay et Anghel, ainsi que les si consciencieux Garzo et Munol, ne nuisirent pas à l'excellence de l'interprétation. Et M. la Rotella dirigea l'orchestre en musicien pour qui les ouvrages de l'ancienne école italienne n'ont pas de secrets.

Madame Butterfly

Depuis que la pièce japonaise, agrémentée de notes italiennes par le maestro Puccini, court les scènes d'un tas de contrées, le Seigneur-souverain sait combien l'on a exhibé de Madame Butterfly de tous les calibres, de toutes les exagérations et de toutes les grimaces. Cette héroïne aux yeux bridés possède le précieux privilège de passionner aussi bien les chanteuses qui ont du talent que celles qui n'en ont point. Songez donc incarner une Nippone, et une Nippone qui babille, sautille, rit, pleure, souffre et se tue... Comment résister à la tentation de se muer en Japonaise ?

Parmi les plus ou moins supportables poupées qui se sont succédé dans l'œuvre Puccinienne — œuvre qui justifie dans une notable mesure les lignes suivantes d'un critique d'autan : « Entre les mains des successeurs « de Rossini, l'art musical s'est évidemment abaissé, « l'expression dramatique s'est appauvrie et a pris l'exa- « gération et la monotonie du mélodrame. L'opéra « italien n'est plus aujourd'hui qu'un tableau de genre », parmi les plus ou moins quelconques mignonnes minaudières offertes à l'appétit d'originalité des admirateurs de l'opéra de Puccini, une artiste — et une vraie, celle-là — M^{me} Tapalès-Ysang vint, au commencement de l'année 1930, montrer au public fréquentant le théâtre de Monte-Carlo, ce que c'est que Madame Butterfly, comment on doit en jouer et chanter le rôle, comment on doit en vivre le personnage. Et ce fut une belle et impressionnante révélation. Et ce fut un événement, car c'est toujours un événement que l'éclatante prise de possession d'un rôle par une grande artiste. Nous avons retrouvé, le dimanche 29 janvier, M^{me} Tapalès-Ysang aussi exquise ment femme, aussi remarquable chanteuse, aussi tragédienne émouvante qu'auparavant. M^{me} Tapalès-Ysang, nous l'avons déjà écrit, est la perfection même dans le personnage de Madame Butterfly. Il est impossible d'être plus Japonaise, de jouer et de chanter avec un sentiment et une justesse d'accent plus magnifiquement troublants. Toute en puérité et en sincérité, elle exprime avec une subtile sensibilité, avec une indiscutable force expressive, avec un raffiné relief dramatique les diverses faces de cet être naïf et compliqué, extériorisant, et avec quelle poésie et quelle réalité ! les grâces, les joies, les colères, les révoltes, les souffrances, les désespérances, aboutissant à la mort, de la gentille enfant de l'Empire du Soleil Levant. La Madame Butterfly de M^{me} Tapalès-Ysang est une créature de chair, de sang et de nerf, vivant avec une singulière intensité sa petite vie amoureuse, douloureuse et désenchantée et faisant passer toute son âme dans son chant. Interprétation plus complètement sensible, plus poignante, plus pathétique et plus humaine se peut difficilement rêver.

Le succès remporté par M^{me} Tapalès-Ysang prit des proportions triomphales. Mais le succès le plus triomphal prouve-t-il encore grand chose aujourd'hui que l'on exalte et fait monter au Capitole tant et tant de médiocrités, aujourd'hui que l'on surmène tant de phrases et accumule tant de mots, d'adjectifs et d'épithètes flamboyantes pour faire prendre au public de braves « sans talent » pour d'incomparables génies... Or, en la circonstance, il se produit ce miracle confondant que le « succès triomphal » est grandiosement justifié. En acclamant M^{me} Tapalès-Ysang, les spectateurs prouvèrent qu'en dépit des indulgences et des complaisances dont ils ne se gardent pas toujours assez, ils savent, à l'occasion, manifester leur plus chaleureuse admiration et témoigner leur plus vive gratitude à une authentique grande artiste — ce qui ne leur arrive pas tous les soirs et à toutes les matinées, il faut en convenir. Les autres rôles

de l'opéra Puccinien étaient interprétés par MM. Georgewsky, Dubois, Chadwick, Munol, Issaurat, Barone et M^{mes} Bilhon et Marini, lesquels se montrèrent à la hauteur de leurs différents personnages.

La présentation de l'opéra est heureuse ; les décors sont un délice des yeux et M. La Rotella est, à n'en pas douter, un habile et très fougueux chef d'orchestre italien. A. C.

DANS LES CONCERTS

Devant une chambrée confortablement garnie et fort enthousiaste, le mercredi 25 janvier, M. Paul Paray a dirigé, comme il sait diriger, c'est-à-dire en grand chef d'orchestre, un *Festival Beethoven* dans lequel, à l'*Ouverture de Fidelio* et au *Concerto en Ut majeur* (pour piano, violon, violoncelle et orchestre) succédèrent des airs de ballet de *Prométhée* et la *Symphonie no 3 (Héroïque)*.

Le *Concerto en Ut majeur*, exécuté très rarement, est une composition de noble caractère, vastement inspirée, d'un style et d'une splendeur de musicalité dignes du maître des maîtres. La bonne fortune a voulu que cet ouvrage de haute naissance ait pour interprètes MM. René Guillou, Marcel Reynal et Umberto Benedetti, trois exécutants de beau choix, jouant beaucoup plus en artistes qu'en virtuoses et harmonieusement unis pour donner magistralement la réplique à l'orchestre. Chacun d'eux fit sa partie de la manière la plus brillante, lui accordant l'exacte importance qu'elle doit avoir dans l'ensemble, ne laissant dans l'ombre aucune de ses beautés.

Ce fut un réel ravissement pour les auditeurs d'entendre trois talents aussi complets et aussi parfaits que les talents de M. René Guillou, sur le piano, de M. Marcel Reynal, sur le violon, et de M. Umberto Benedetti, sur le violoncelle. Certes, on ne ménagea pas les bravos à MM. Guillou, Reynal et Benedetti. Peut-être eussent-ils dû en recueillir davantage, étant donné que réunion d'artistes de cet ordre est plutôt rare ? Mais, voilà, ces trois modestes et supérieurs virtuoses sont, comme l'on dit, de la maison, et, dame ! avec de chères connaissances, on se met moins en frais d'applaudissements que pour des pianistes, violonistes et violoncellistes, venant des pays les plus extravagants ou simplement de la Germanie. A ceux-là on ne chicane ni les acclamations, ni les ovations. C'est sans nul doute de la politesse, et de la politesse d'autant plus raffinée qu'il arrive parfois que quelques-uns de ces virtuoses étrangers, précédés d'une fracassante réputation et

Suivis de cent clairons sonnans des tintamarres, n'ont rien de particulièrement extraordinaire. Le cas se produit même que l'inouï mérite dont on pare si volontiers tel ou tel exotique phénomène du clavier ou de la corde est loin de faire pâler le mérite moins fastueusement vanté qui distingue, effectivement et magnifiquement, un René Guillou, un Marcel Reynal, ou un Umberto Benedetti.

Le *Récital*, à deux pianos, par MM. Wiener et Doucet, du vendredi 27 janvier, obtint la plus éclatante réussite. Ces deux pianistes, musiciens jusqu'au bout des doigts et encore davantage, ne sont pas de ceux qu'effraye la fantaisie dans l'exécution ; l'originalité expressive ne leur déplaît pas. Sans qu'aucun accroc fut donné au respect dû à l'art, il leur est arrivé, paraît-il, de se divertir de la manière la plus curieusement artiste, en déridant le clavier, s'abandonnant aux plus jolies et aux plus savoureuses inventions relevant de la plus spirituelle ingéniosité d'arrangement. Au *Récital*, les auditeurs n'eurent pas le plus petit grain de fantaisie à déguster. Le sérieux était à l'ordre du jour. Après le *Concerto no 2* de J.-S. Bach, après le *Concerto en Ré majeur* de Mozart, après deux *Airs Roumains*, et le *Sang Viennois* de J. Strauss, *Trois danses de l'Amérique du Sud* et *Trois danses de l'Amérique du Nord* préparèrent le public à entendre l'*Espana* de Chabrier qui clôturait le programme et bénéficia d'une exécution d'une délicieuse splendeur. Constatons, pour rester équitable que les compositions et pages, portées au programme, n'eurent rien à envier à *Espana* sous le rapport de la perfection de l'interprétation. MM. Wiener et Doucet déclanchèrent de folles acclamations, que le morceau, qu'ils jouèrent en *bis*, ne calmèrent pas précisément. A. C.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco a déclaré la jonction des faillites du sieur Pierre ANDRÉ, commerçant à Monte-Carlo, et de la demoiselle Lucienne ANDRÉ, sa fille, également commerçante à Monte-Carlo.

M. Henry, juge-commissaire, et M. Orecchia, syndic de ces deux faillites, ont été maintenus dans leurs fonctions respectives pour la faillite commune au sieur et à la demoiselle ANDRÉ.

Pour extrait certifié conforme.

Monaco, le 26 janvier 1933.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

Extrait

Par jugement en date de ce jour, exécutoire sur minute et avant enregistrement, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco a admis le sieur Emile PALLIERE, commerçant à Monaco, rue des Princes, au bénéfice de la liquidation judiciaire.

M. Henry, juge du siège, a été nommé commissaire et M. Orecchia liquidateur provisoire.

Pour extrait certifié conforme dressé en exécution de l'article 413 du Code de Commerce.

Monaco, le 26 janvier 1933.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur Emile PALLIERE, tailleur à Monaco, admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, sont invités à assister à la réunion qui sera tenue dans la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice à Monaco, le 8 février 1933, à 9 h. 30, pour examiner la situation du débiteur dont un état sera présenté par lui, assisté du liquidateur provisoire, donner leur avis sur la nomination du liquidateur définitif et être consultés sur l'utilité d'élire immédiatement un ou deux contrôleurs.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la liquidation judiciaire du sieur Antoine BOSIO, commerçant à Monaco, sont de nouveau prévenus que la clôture de la vérification des créances aura lieu le 8 février 1933, à 10 h. 30, dans la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice à Monaco.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Orecchia, liquidateur, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite Pierre et Lucrene ANDRÉ, commerçants à Monte-Carlo, sont de nouveau prévenus, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances sera clôturée, en la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice à Monaco, le 8 février 1933, à 10 h. 45.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Orecchia, syndic, pour lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite OVSIEWSKY-CARON, commerçants à Monaco, sont de nouveau prévenus, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances sera clôturée, en la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice à Monaco, le 8 février 1933, à 11 heures.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Orecchia, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite KARPELES, commerçant à Monte-Carlo, sont de nouveau prévenus, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances sera clôturée, en la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice à Monaco, le 8 février 1933, à 11 heures.

En conséquence, ils sont invités à se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs, si déjà ils ne l'ont fait, devant M. Orecchia, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers du sieur Vincent GIARDELLI, commerçant à Monaco, admis au bénéfice de la liquidation judiciaire, sont informés, conformément à l'article 12 de la Loi 147, que la vérification des créances aura lieu le 8 mars 1933, à 9 h. 45, dans la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice à Monaco, contradictoirement entre les créanciers et le liquidateur, et qu'avant cette date ils devront remettre, soit au liquidateur, M. Orecchia, soit au Greffe Général, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indiquant leurs nom, prénoms, profession et domicile, le montant et les causes de leur créance, les privilèges, hypothèques ou gages qui y sont affectés.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la dame DEFFAIX, commerçante à Monaco, Hôtel de Milan, admise au bénéfice de la liquidation judiciaire, sont informés, conformément à l'article 12 de la Loi 147, que la vérification des créances aura lieu le 8 mars 1933, à 10 heures, dans la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice à Monaco, contradictoirement entre les créanciers et le liquidateur et qu'avant cette date ils devront remettre, soit au liquidateur, M. Orecchia, soit au Greffe Général, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indiquant leurs nom, prénoms, profession et domicile, le montant et les causes de leur créance, les privilèges, hypothèques ou gages qui y sont affectés.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Conformément à l'article 463 du Code de Commerce, les créanciers de la faillite Henri TOURNIL-LON, commerçant à Monte-Carlo, sont invités à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de vingt jours, devant M. Orecchia, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire dépôt au Greffe Général.

La vérification des créances aura lieu le 8 mars 1933, à 10 h. 15, dans la salle des audiences du Tribunal, au Palais de Justice à Monaco, contradictoirement entre les créanciers et le syndic.

Le Greffier en Chef : Jean GRAS.

Etude de M^e ALEXANDRE EYMIN
Docteur en Droit, Notaire à Monaco

Adjudication de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication sur surenchère dressé par M^e Eymin, notaire soussigné, le 24 janvier 1933, enregistré, M. Henri SAISSI, industriel, demeurant à Menton, s'est rendu acquéreur du fonds de commerce d'entrepôt de matériaux de construction avec fabrication de briques et moellons en machefer, exploité avenue de Fontvieille à Monaco-Condaminé, dépendant de la liquidation de la Société en nom collectif *H. et P. Saïssi*, dont le siège était avenue de Fontvieille à Monaco et qui existait entre le dit M. Henri SAISSI et M. Paul SAISSI, demeurant avenue de Fontvieille à Monaco.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite adjudication, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 2 février 1933.

(Signé :) Alex. EYMIN.

Etude de M^e AUGUSTE SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le dix-neuf janvier mil neuf cent trente-trois, M. Jean PERDIGON, hôtelier, demeurant à Monaco, 19, boulevard Albert I^{er}, a cédé à M^{lle} Louis RIESER, commerçante, et M^{me} Edith BURROWS, son épouse, demeurant à Hyères, villa Olbia, le fonds de commerce d'hôtel, restaurant et bar de luxe, exploité à Monaco, 19, boulevard Albert I^{er} et connu sous le nom d'*Hôtel-Restaurant Monégasque*.

Opposition, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 2 février 1933.

(Signé :) A. SETTIMO.

AGENCE « LA TRANSACTION »
M^{lle} C. MONTÉDONICO, directrice-propriétaire,
28, rue Grimaldi, Monaco. - Tél. : 11-31.

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

Par acte sous seing privé du 14 décembre 1932, enregistré, M. Alexandre BARCZA, commerçant, demeurant à Monaco, 3, rue Plati, a acquis de M. Dominique OSCARE et de M^{me} Madeleine FERRETO, son épouse, le fonds de commerce de papeterie, mercerie, bazar, etc., auquel est adjoint un débit de tabacs, qu'ils exploitaient à Monaco, 3, rue Plati.

Oppositions, s'il y a lieu, dans les délais légaux, en l'agence « La Transaction », M^{lle} C. Montédonico, 28, rue Grimaldi, à Monaco.

AGENCE GASTAUD

Cession de Fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré, M. PIZZIO a cédé à M. CORSINI le fonds de commerce de coiffeur, situé rue Caroline, 7, Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux à l'agence Gastaud, 6, avenue de la Gare, Monaco.

AGENCE GASTAUD

Cession de fonds de Commerce
(Deuxième Insertion)

En vertu d'un acte sous seing privé, enregistré, M. BOERI a cédé à MM. BRUNO et CAVARERO le fonds de commerce de coiffeur, situé 2, rue du Rocher, Monaco.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux à l'agence Gastaud, 6, avenue de la Gare, Monaco.

Société Anonyme des Établissements G. Barbier

Messieurs les Porteurs de Bons Sexennaux 7 % sont informés que le coupon n° 4, à échéance du 1^{er} février 1933, est payable aux caisses de la Société, tous les jours de 14 à 16 heures, samedi excepté.

Le Conseil d'Administration.

Chocolaterie et Biscuiterie de Monaco

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le mercredi 22 février, au siège social, avenue de Fontvieille, à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- 1° Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes ;
- 3° Lecture du bilan et du compte « Profits et Pertes » arrêté au 31 décembre 1932 ; approbation des comptes, s'il y a lieu, et quitus à qui de droit ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Autorisation aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société ;
- 6° Nomination des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 1933 et fixation de leur rétribution.

Le Conseil d'Administration.

Société Nouvelle de la Brasserie et des Établissements Frigorifiques de Monaco

Messieurs les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire pour le jeudi 23 février, au siège social, à Fontvieille, à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1° Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Lecture du rapport des Commissaires aux Comptes ;
- 3° Lecture de l'inventaire, du bilan et du compte de « Profits et Pertes » arrêtés au 31 décembre 1932 ; approbation des comptes, s'il y a lieu, et quitus à qui de droit ;
- 4° Fixation du dividende ;
- 5° Tirage au sort de 10 séries de dix bons décennaux 1926-1935 ;
- 6° Autorisation aux Administrateurs de traiter directement ou indirectement des affaires avec la Société ;
- 7° Nomination de trois Commissaires aux Comptes pour l'exercice 1933 et fixation de leur rétribution.

Le Conseil d'Administration.

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

LES ANNALES

La Crise d'autorité, tel est l'article capital que les ANNALES publient sous la signature de M. Louis Barthou. L'ancien Président du Conseil y expose l'un des maux dont souffre notre époque. A lire la sensationnelle étude de Jean Rostand sur *La Vie des Crapauds*. Rien de plus captivant n'avait jamais été écrit sur la question. Des aphorismes étonnants de Fernand Vandérem ; un amusant Chéron, par Pierre Varenne ; un curieux reportage de Paul Vialar sur les Appartements à louer ; les signatures d'Yvonne Sarcey, Gérard Bauer, Jean Giraudoux, Irène Nemirovski complètent cet éclatant numéro. En vente partout : 2 francs.

LISEZ

JARDINS ET BASSES-COURS

Le plus de Conseils pratiques
Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement

Envoi gratuit des notices explicatives

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Carnets de 5 ou de 10 billets de chemin de fer, aller et retour, de Cannes, Nice ou Menton à Monte-Carlo.

Vous avez à vous rendre fréquemment en chemin de fer de Cannes ou Nice ou de Menton à Monte-Carlo et vous désiriez n'avoir pas, chaque fois, à vous présenter au guichet des billets.

Ne savez-vous donc pas qu'il peut vous être délivré, sans formalités, des carnets de billets d'aller et retour de 5 ou de 10 billets ?

Vous n'aurez ainsi qu'à faire timbrer votre billet soit au contrôle d'entrée en gare, soit au guichet de timbrage des permis.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

DURÉE DE LA PROCHAINE FOIRE DE LYON
Facilités de Voyage.

La durée de la réunion de Printemps 1933 de la Foire Internationale de Lyon a été ramenée à onze jours. En conséquence, cette manifestation se tiendra du 9 au 19 mars 1933.

Industriels, commerçants, touristes, visitez ce grand Marché d'Echantillons, vous en retirerez du profit. Visitez aussi la ville. Par ses richesses d'art et d'histoire, par le charme de ses environs et l'excellence de sa cuisine, Lyon se classe au premier rang des grands centres touristiques. Vous disposerez de tout le temps nécessaire pour votre voyage puisque les billets d'aller et retour délivrés pour Lyon, à partir du 8 mars, sont valables pour le retour jusqu'au 20 mars inclus.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Registre du Commerce de la Seine n° 79.649

**EMISSION D'OBLIGATIONS
ET DE BONS DECENNAUX**

La Compagnie reprend dès maintenant l'émission
1° des obligations 5 %, type 1921, au prix de 793 francs, premier coupon payable le 1^{er} juin 1933 ;
2° des bons décennaux 5 % de 1.000 francs, nets de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières, au prix de 949 fr. 50, premier coupon payable le 1^{er} mars 1933.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Chef des Services Financiers (Titres), 88, rue Saint-Lazare, Paris (9^e).

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

UN NOUVEAU SERVICE AUTOMOBILE
ORGANISÉ PAR LE P.-L.-M.
RELIE GRENOBLE A VILLARD-DE-LANS

La station de sports d'hiver de Villard-de-Lans, à 1.050 mètres d'altitude, est parfaitement équipée pour la pratique de tous les sports de neige et de glace : patin, ski, luge, bobsleigh, etc...

Tous ses fidèles visiteurs, dont le nombre augmente chaque année, apprendront avec satisfaction qu'un service automobile, en correspondance avec les principaux trains du P.-L.-M., relie désormais cette station à la gare de Grenoble.

Si vous partez de Paris, Lyon, Marseille, Nice, Chambéry ou Aix-les-Bains, vous pourrez prendre, soit à la gare de départ, soit dans un bureau de ville P.-L.-M., un billet direct pour Villards-de-Lans et faire enregistrer vos bagages directement pour cette station. A votre arrivée à Grenoble, une agréable promenade de 1 h. $\frac{1}{2}$ en car vous amènera jusqu'à Villars-de-Lans, où il vous sera possible de chauffer vos skis qui seront, si vous le désirez, déposés avec vos autres bagages à l'hôtel de votre choix.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

SPORTS D'HIVER AU MONT GENEVRE

Tout près de Briançon, le Mont Genève offre aux amateurs de sports de neige et de glace ses champs de ski, ses pistes de bobsleigh et de luge, son tremplin de sauts, sa patinoire de 3.000 mètres carrés. Et l'altitude de cette station — 1.860 mètres — donne la certitude de pouvoir y pratiquer les sports d'hiver pendant 5 mois de l'année, sans avoir à redouter le dégel.

On se rend facilement et commodément au Mont Genève : des services réguliers d'autocars, en correspondance à Briançon et à Oulx avec les trains en provenance et à destination de Paris, assurent la liaison entre la station et ses deux gares d'accès.

Attendons-nous, dans ces conditions, à ce que les terrains de ski du Mont Genève soient plus que jamais fréquentés cet hiver, notamment le dimanche, grâce aux billets d'aller et retour de fin de semaine délivrés, pour Briançon, par les gares de Paris, Dijon, Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, Marseille et dont le prix comporte une réduction de 50 %.

Pour avoir des renseignements plus détaillés, veuillez vous adresser aux gares.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Délivrance des billets et enregistrement des bagages la veille de départ.

Vous allez partir en voyage et vous craignez de vous trouver à court de temps pour vous procurer votre billet et faire enregistrer vos bagages le jour même de votre départ. Vous pouvez effectuer ces opérations la veille et vous délivrer ainsi de tout souci. Toutes les gares P.-L.-M. délivrent, en effet, les billets et enregistreront les bagages 24 heures à l'avance.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Ouverture des gares, les dimanches et jours fériés, aux expéditions d'animaux vivants en petite vitesse.

Voici une mesure qui intéressera les expéditeurs de bestiaux.

Les gares, qui n'étaient pas ouvertes les dimanches et jours fériés à la réception des animaux vivants à l'expédition en petite vitesse, le sont, désormais, comme les autres jours

La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement : 45 francs. Prix du numéro : 14 francs.

Pour se le procurer, adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris (9^e).

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'Argus de Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.



(9^e Année)

« MINERVA » est le journal le plus complet que vous puissiez désirer. Il défend vos intérêts matériels et moraux de la manière la plus intelligente et la plus honnête. Il entretient aussi votre agrément en publiant les articles les plus documentés sur la Maison, la Puericulture, la Mode, la Littérature, le Cinéma, le Théâtre, le Courrier entre Lectrices, les Nouvelles de Province, etc... Il publie de beaux romans, des contes et des nouvelles.

« MINERVA » organise un Concours de Bébés tous les ans ainsi que des concours divers.

Prendre part aux nombreux concours organisés par « MINERVA » c'est être assuré de recevoir un très beau cadeau par suite de la création de « mentions » aux concurrents non primés.

Pour bénéficier de tous les avantages que vous offre « MINERVA », abonnez-vous. Les abonnements d'un an sont remboursés par de très jolies primes.

Spécimen gratuit sur demande

55, AVENUE HOCHÉ - PARIS (8^e)

Tél. : Carnot 78-28

F. FOUSSARIGUES, Directeur Général.

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Serrurerie - Ferronnerie d'Art

SOUDURE AUTOGENE

Antoine MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL

19, Avenue des Fleurs -- MONTE-CARLO

==== Téléphone 3-33 ====

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER
15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous. -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: RESTAURANT :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Son Luxe, ses Installations Modernes

COMMUNICATIONS RAPIDES
PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI

35^e
ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE

18, B^d DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Socal, huissier à Monaco, en date du 3 février 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 13 avril 1932. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 21463, 26689.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 25 juin 1932. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 39428, 44271, 44450, 51344.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 11 février 1932. Vingt Cinquièmes d'Actions de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 898, 899, 5506, 5508, 9997, 17716, 21759, 82900, 84949, 86683, 321012, 323887, 333022, 343454, 405140 à 405143, 407285, 459117.

Titres frappés de déchéance

Du 7 septembre 1932. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44866, 50285, 54004.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1933.